

À afficher du 13 juillet au 13 août 2016  
en vertu des articles L2121-25, L2131-1 et R 2121-11  
du Code Général des Collectivités territoriales

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 juillet 2016

### PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 55

A l'ouverture :	A partir de la question n°2 :	A partir de la question n°12 :
Présents : 43	Présents : 40	Présents : 39
Absents : 2	Absents : 4	Absents : 5
Pouvoirs : 10	Pouvoirs : 11	Pouvoirs : 11

L'an deux mille seize à 19h00 les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 30 juin 2016

Sont présents : M. BESSAC, M. DUFRICHE-SOILIH, M. LAMARCHE, Mme LORCA, M. LE CHEQUER, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, Mme PILON, M. BEDREDDINE, Mme GHERCHANOC, M. VIGNERON, M. ROBEL, Mme YONIS, M. REZNIK, Mme ASSOULINE, M. ABRAHAMS, Mme MENDOUDJ, M. MARIELLE, Mme LHERMET, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, M. ZRIOUI, Mme ALPHONSE, Mme HEUGAS à l'ouverture, Mme BOURDAIS, Mme LESCURE, M. BOISSIER, M. BARRY, Mme LARZILLIERE, Mme VILLEMAUX, M. STERN, Mme FANTUZZI jusqu'à la question n°1, Mme RUIZ, Mme KEISER, M. MAMADOU jusqu'à la question n°1, Mme GUERFI, M. VILLENEUVE, M. NORBELLY, M. RAHMANI, Mme MAZE jusqu'à la question n°11, Mme LAPORTE, M. BEN GHANEM, M. HOUZARD, Mme VIPREY.

Pouvoirs : Mme Djeneba KEITA à Mme Agathe LESCURE, Mme Anne-Marie HEUGAS à M. Claude REZNIK à partir de la question n°1, M. Nabil RABHI à Mme Catherine PILON, Mme Muriel CASALASPRO à Mme Halima MENDOUDJ, M. Tarek REZIG à Mme Choukri YONIS, M. Jean-Charles NEGRE à M. Florian VIGNERON, Mme Michelle BONNEAU à M. Frédéric MOLOSSI, Mme Claire COMPAIN à M. Bassirou BARRY, Mme Sophie BERNHARDT à M. Axel NORBELLY, M. Alexandre TUAILLON à Mme Mouna VIPREY

Absents : M. HOUICHI, Mme TRAORE, M. MAMADOU à partir de la question n°2, Mme FANTUZZI à partir de la question n°2, Mme MAZE à partir de la question n°12

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, M. Maurice HOUZARD a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h00.

## APPROBATION DE PROCES VERBAL

---

### 1- Séance du 1<sup>er</sup> juin 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

38 voix pour

17 abstentions : Olga RUIZ, Christel KEISER, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON, Cheikh MAMADOU, Christine FANTUZZI

Approuve le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2016.

### 2- Séance du 15 juin 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

Concernant la délibération n°DEL20160615\_1 relative à la suppression de la prime d'installation :

Prend acte de l'abstention de M. BARRY et de Mme COMPAIN ;

Prend acte du vote contre de Mme LHERMET.

Concernant la délibération n°DEL20160615\_2 relative à la suppression du congé pré-retraite :

Prend acte du vote contre de Mme LHERMET.

À la majorité par

38 voix pour

17 abstentions : Olga RUIZ, Christel KEISER, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON, Cheikh MAMADOU, Christine FANTUZZI

Approuve le procès-verbal de la séance du 15 juin 2016 ainsi rectifié.

## DELIBERATIONS

---

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

**DEL20160706\_1 : Dénomination dans le quartier de La Noue de la rue dite « nord-sud » et de la place dite parvis « des équipements » : rue Adrienne Maire et place Anne Marie Boyer**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : de nommer la voie nouvelle traversant du nord au sud le quartier de La Noue en « Rue Adrienne Maire »

Article 2 : de nommer le parvis des équipements construit au centre du quartier La Noue en « Place Anne-Marie Boyer »

**DEL20160706\_2 : Approbation des nouveaux statuts de l'association pour la promotion du prolongement de la ligne 9 du métro**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

46 voix pour

5 abstentions : Christel KEISER, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le projet de nouveaux statuts de l'association pour la promotion du prolongement de la ligne 9 du métro, joint en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20160706\_3 : Approbation de la convention de partenariat entre l'Association ZUPdeCO et la Ville de Montreuil pour la mise en œuvre d'un dispositif de tutorat solidaire et de prévention du décrochage scolaire pour les collégiens**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

50 voix pour

1 voix contre : Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et l'association ZUPdeCO, et son annexe, telles que jointe à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention entre la ville de Montreuil et l'association ZUPdeCO.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 38 000 € à l'association ZUPdeCO.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_4 : Présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : Prend acte du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité, joint en annexe.

**DEL20160706\_5 : Actualisation des tarifs des ateliers de pratiques amateurs pour l'année scolaire 2016-2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

38 voix pour

13 voix contre : Olga RUIZ, Christel KEISER, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les tarifs des ateliers de pratiques amateurs pour l'année scolaire 2016 / 2017 suivant la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

Article 2 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_6 : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Cultures du Cœur en Seine Saint Denis**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

47 voix pour

4 abstentions : Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Cultures du cœur en Seine Saint Denis, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention de partenariat dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

**DEL20160706\_7 : Approbation de la convention de mise à disposition du domaine public avec la société Pianos Klein relative à l'installation d'un piano sur la voie publique, place Jean Jaurès**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

47 voix pour

4 abstentions : Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD

## DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de mise à disposition du domaine public entre la ville de Montreuil et la société Les Pianos Klein, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve l'occupation du domaine public à titre gratuit par la société « Les pianos KLEIN ».

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention de mise à disposition du domaine public dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

**DEL20160706\_8 : Approbation de la convention entre la Ville de Montreuil, l'Établissement public territorial Est Ensemble, et l'Association « Les Alchimistes » pour l'organisation d'un événement à Montreuil intitulé "Est'Ploration positive", le rendez-vous des initiatives 100 % engagées**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

46 voix pour

5 abstentions : Christel KEISER, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD

## DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la Ville de Montreuil, « Est Ensemble, Grand Paris » et l'association Les Alchimistes, telle que jointe à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la dite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20160706\_9 : Attribution de subventions aux associations lauréates du 7<sup>ème</sup> appel à initiatives pour une ville durable**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

50 voix pour

1 abstention : Christel KEISER

## DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement des subventions suivantes pour un total de 23 000 € :

Projet : Jardin des récolteurs. Aménagement et animation d'un jardin pédagogique dans le quartier Branly-Boissière.

Association : Récolte urbaine

Montant de la subvention : 3000 €

Projet : Spectacle « Au bon Market ». Spectacle destiné aux enfants à partir de matériaux récupérés pour sensibiliser aux enjeux de la consommation durable

Association : Koshkaluna

Montant de la subvention : 3000 €

Projet : Fabriquer des jeux de société anciens et jouets contemporains à partir de récupération. 12 animations en pied d'immeuble et sur la place Jules Verne (les mercredis et samedis après-midi)

Association : Ludoléo

Montant de la subvention : 3500 €

Projet : Ateliers expérimentaux autour de la Récup. Ateliers de confections d'objets. 18 ateliers sur une année dans les locaux de la Collecterie et organisés lors d'événements de quartier.

Association : La Collecterie

Montant de la subvention : 3500 €

Projet : Amélioration participative du cadre de vie. 6 ateliers d'une demi-journée dans le cadre de l'événement la Ferme du Grand Air : Ateliers de bricolage et de jardinage (assises, jardinières) ; mise en culture ; sensibilisation à l'environnement

Association : Factory and Co

Montant de la subvention : 2000 €

Projet : Ateliers nature. 10 ateliers nature et de sensibilisation au développement durable dans la parcelle « jardin des couleurs » : ateliers cueillette et transformation alimentaire, ateliers teinture végétale, atelier vannerie sauvage

Association : Les ateliers de la nature

Montant de la subvention : 3500 €

Projet : Les fées de la Récup. Distribution sur les marchés, d'août à septembre, de 400 sacs confectionnés avec des tissus récupérés. Sensibilisation et explication de la loi relative à l'interdiction des sacs plastiques sur les marchés

Association : Ce sac de marché, j'adore

Montant de la subvention : 2500 €

Projet : Jardin collectif. Ouverture d'un jardin rue Condorcet, géré par une association de quartier.

Association : Jardin Condorcet

Montant de la subvention : 2000 €

Article 2 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_10 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine concernant le projet les "institutions locales contre l'extrémisme violent" volet 2**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

42 voix pour

7 voix contre : Olga RUIZ, Christel KEISER, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

2 abstentions : Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le Forum européen pour la sécurité urbaine, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention de partenariat et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une contribution financière de 5000€ au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_11 : Rapport annuel d'activité dans le cadre de l'exploitation et la gestion du stationnement payant à la Ville de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : Prend acte du rapport d'activité d'EFFIA, société délégataire pour l'exploitation du stationnement payant de la Ville de Montreuil

**DEL20160706\_12 : Approbation de l'avenant n°2 relatif à la convention d'exploitation du stationnement payant à la Ville de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

38 voix pour

12 voix contre : Olga RUIZ, Christel KEISER, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du service de stationnement payant avec la société Effia Stationnement.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_13 : Rapport annuel d'activité dans le cadre de l'exploitation et la gestion des marchés forains de la Ville de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : Prend acte du rapport d'activité de la SOGEMA, société délégataire pour la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Ville de Montreuil.

**DEL20160706\_14 : Désignation des conseillers municipaux suppléants membres de la Commission consultative des services publics locaux**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : Prend acte de la liste de candidats suivante déposée par la majorité municipale :

- Mireille ALPHONSE
- Olivier STERN
- Danièle CREACHCADEC
- Alexie LORCA
- Leila GUERFI

Article 2 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, prend acte de la désignation des 5 membres suppléants suivants :

- Mireille ALPHONSE
- Olivier STERN
- Danièle CREACHCADEC
- Alexie LORCA
- Leila GUERFI

Article 3 : La Commission consultative des services publics locaux est désormais constituée comme suit :

5 membres du Conseil municipal :

- Franck BOISSIER
- Capucine LARZILLIERE
- Claire COMPAIN
- Tania ASSOULINE
- Gregory VILLENEUVE

5 membres suppléants aux membres du Conseil municipal :

- Mireille ALPHONSE
- Olivier STERN
- Danièle CREACHCADEC
- Alexie LORCA
- Leila GUERFI

5 associations locales d'usagers du service public :

- UFC Que Choisir
- Indecosa CGT Montreuil
- Confédération nationale du logement
- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves ( FCPE)
- Association Montreuilloise des Usagers des Transports Collectifs (AMUTC)

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à saisir cette commission pour avis sur les projets énumérés par l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4,
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2,
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

**DEL20160706\_15 : Désignation du représentant du Conseil municipal à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris**

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

À l'unanimité

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil municipal à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Philippe LAMARCHE en qualité de représentant titulaire ;
- M. Nabil RABHI en qualité de représentant suppléant.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, prend acte de la désignation de :

- M. Philippe LAMARCHE en qualité de représentant titulaire du Conseil municipal à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Nabil RABHI en qualité de représentant suppléant.

## **DEL20160706\_16 : Approbation des tarifs et contrats de locations d'espaces au Centre d'art Le 116**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par  
49 voix pour  
1 abstention : Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les tarifs suivants :

\* Pour une fête d'anniversaire au 116 : Tarif unique de 250 € pour 12 enfants

\* Pour les locations d'espaces :

*Pour les montreillois :*

150€ par heure pour les salles d'exposition  
40€ par heure pour le laboratoire  
65€ par heure pour la salle de résidence  
20€ supplémentaires par heure entre 18h et 22h  
20€ de frais généraux pour chaque location

*Pour les non montreillois :*

200€ par heure pour les salles d'exposition  
50€ par heure pour le laboratoire  
75€ par heure pour la salle de résidence  
30€ supplémentaires par heure entre 18h et 22h  
20€ de frais généraux pour chaque location

Cette redevance forfaitaire comprend :

- la mise à disposition des espaces
- 1 personnel d'accueil à 20€ de l'heure pendant toute la durée de la location
- un forfait global de 20€ par location pour les fluides, l'entretien, la maintenance et la gestion administrative du dossier (rédaction du contrat, gestion de l'embauche des personnels vacataires).

Cette redevance ne comprend pas :

- le matériel technique
- le personnel technique
- le mobilier
- l'assurance

Article 2 : Approuve les modèles de contrats annexés à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

## **DEL20160706\_17 : Approbation de l'actualisation de la grille de tarifs applicables aux activités organisées au Centre sportif Arthur Ashe**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par  
38 voix pour  
12 voix contre : Olga RUIZ, Christel KEISER, Leïla GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la grille tarifaire pour les espaces sportifs et les activités du Centre Sportif Arthur Ashe, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Met en place, à compter du 5 septembre 2016 la nouvelle tarification selon les modalités présentées en annexe.

Article 3 : Les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_18 : Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs ACM Futsal, Rugby Club Montreuillois et association sportive Montreuil Souvenir 93**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle aux clubs suivants :

- Association ACM Futsal : 500 €
- Association Rugby Club montreuillois : 1 000 €
- Association Montreuil Souvenir 93 : 500 €

Article 2 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20160706\_19 : Affectation du solde de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le projet de réhabilitation du réseau d'eau de Beit Sira (Palestine)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

47 voix pour

3 abstentions : Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la recette de 100 000 € provenant de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le projet de réhabilitation du réseau d'eau de Beit Sira (Palestine) sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

Article 2 : Approuve l'affectation de 15 000 € sur les crédits de la coopération avec la Palestine pour le versement d'une subvention au Réseau pour la Coopération décentralisée avec la Palestine (RCDP), conformément à l'article 3 de la délibération n° 20160203\_12 du 3 février 2016.

Article 3 : Approuve l'affectation de 25 000 € sur les crédits de la coopération avec la Palestine pour la prestation d'évaluation de la coopération avec Beit Sira.

Article 4 : Approuve l'affectation de 60 000 € en recettes simples.

**DEL20160706\_20 : Approbation de la convention de partenariat avec l'Association RAVIV (réseau des arts vivants en Île-de-France)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association RAVIV, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la mise à disposition à titre gracieux à l'association Raviv du théâtre Berthelot pour la période du 18 juillet au 19 août 2016.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention de partenariat et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

**DEL20160706\_21 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la ville de Bondy relative à l'échange de places dans les séjours vacances**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention établie entre la Ville de Montreuil et la Ville de Bondy annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_22 : Approbation de l'adhésion de la ville de Montreuil au réseau « Naître dans l'Est Francilien »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion de la ville de Montreuil au réseau « Naître dans l'Est Francilien ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou sa représentante déléguée à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs découlant de ces décisions dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Désigne, en qualité de représentant de la ville au sein du réseau « Naître dans l'Est Francilien », Monsieur le médecin responsable des centres municipaux de santé.

Article 4 : Les dépenses correspondantes à l'exécution de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice auquel elles se rapportent.

**DEL20160706\_23 : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre l'ESAT Marsoulan et la Ville de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de moyens entre l'ESAT Marsoulan et la ville de Montreuil, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la dite convention ainsi que les actes administratifs découlant de ces décisions dès que la présente délibération sera exécutoire

**DEL20160706\_24 : Mise à jour du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) applicable au 1er septembre 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

47 voix pour

3 abstentions : Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'ensemble des nouvelles dispositions financières figurant dans le chapitre 3 du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant et applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, joint en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à appliquer le barème national de la Caf, actualisé chaque année civile, et à mettre en œuvre les modalités de contractualisation, de facturation et de débits avec les familles prévues dans le chapitre 3 du règlement de fonctionnement.

Article 3 : Les recettes seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20160706\_25 : Approbation de la convention d'objectif et de financement de prestation de service unique entre la Ville de Montreuil et la Caf de la Seine Saint Denis pour le multi accueil municipal « Sur le Toit »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement de prestation de service unique n° 16-048 transmises par la Caf de la Seine-Saint-Denis pour le multi accueil « Sur le Toit » pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2018.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20160706\_26 : Approbation des conventions d'objectifs et de financement relatives au « Plan de rénovation 2016 » entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine Saint Denis pour les établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

47 voix pour

3 abstentions : Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes des conventions d'objectifs et de financement n°16-101 et 16-102, relatives au « Plan de rénovation 2016 » de la Caf de la Seine-Saint-Denis.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20160706\_27 : Approbation de la convention de financement 2016-2018 entre la Ville de Montreuil et l'Institut de Victimologie**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle de financement avec l'association « Institut de Victimologie » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer avec l'association « Institut de Victimologie » la convention ci annexée dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 8250 € à l'association « Institut de Victimologie ».

Article 4 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_28 : Attribution d'une subvention à l'association Comme Vous Emoi pour soutenir son action organisée dans le cadre de la Journée internationale des Droits des femmes 2016.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 187 € à l'association Comme Vous Emoi pour le financement des frais d'impression de ses supports de communication.

Article 2 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_29 : Approbation de la Convention-cadre entre la ville de Montreuil et la RATP relative aux travaux pour le prolongement de la ligne 11 du Métro**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention-cadre entre la Ville de Montreuil et la RATP permettant une prise en charge à 100 % par la RATP des études et travaux réalisés par la ville de Montreuil dans le cadre du projet de prolongement de la ligne de Métro 11 à Rosny-Bois-Perrier.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la dite convention-cadre, et les conventions subséquentes et tous les documents et pièces annexes à venir, dès que celle-ci sera rendue exécutoire.

Article 3 : Approuve l'engagement des dépenses au budget des exercices concernés selon les montants définis dans les conventions subséquentes.

Article 4 : Les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20160706\_30 : ZAC cœur de ville : Approbation du déclassement d'une emprise de 140 m<sup>2</sup> du domaine public routier à l'angle de l'avenue du Président Wilson et de la rue du Capitaine Dreyfus et du classement de parcelles aménagées dans le domaine public routier de la commune.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

46 voix pour

3 voix contre : Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD

1 abstention : Christel KEISER

## DÉCIDE

Article 1 : Constate la désaffectation des parcelles identifiées en rouge et l'ouverture au public des parcelles identifiées en jaune sur le plan établi par le Cabinet Jocelyne FOREST & ASSOCIES Géomètres Experts à PANTIN, joint en annexe.

Article 2 : Approuve le déclassement d'une emprise de 140 m<sup>2</sup> du domaine public à l'angle de l'avenue du Président Wilson et de la rue du Capitaine Dreyfus.

Article 3 : Approuve le classement dans le Domaine public routier de la commune des parcelles d'une surface totale de 270m<sup>2</sup>, aménagées en espace public et ouvertes au public, sises rue du Capitaine Dreyfus.

**DEL20160706\_31 : ZAC cœur de ville : Approbation de la cession du foncier appartenant à la Ville à Séquano Aménagement et de l'autorisation à l'opérateur de déposer une demande de permis de construire sur l'assiette foncière destinée à la réalisation du bâtiment F**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

46 voix pour

3 voix contre : Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD

1 abstention : Christel KEISER

## DÉCIDE

Article 1 : Décide de participer au coût de l'opération d'aménagement de la ZAC Cœur de Ville en apportant en nature, conformément à l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, les parcelles cadastrées sections BO numéros 109p, 334p, 336p, 337p, et la parcelle de 3 m<sup>2</sup> à ce jour non cadastrée telles que représentées au plan ci-joint d'une superficie totale de 140 m<sup>2</sup>.

Article 2 : Dit que cette opération d'apport en nature est réalisée en contrepartie du versement de la somme d'un euro par SEQUANO AMENAGEMENT, concessionnaire de l'opération d'aménagement.

Article 3 : Dit que cette participation est évaluée à la somme de 16 000 euros.

Article 4 : Autorise l'opérateur, à savoir la SCI PICVIN ou tout substitué, à déposer, une demande de permis de construire sur l'assiette foncière destinée à la réalisation du bâtiment F.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité à signer tout acte relatif à cet apport en nature, constatant le transfert de propriété au profit de SEQUANO AMENAGEMENT, et plus généralement, toutes les pièces afférentes à cette opération lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20160706\_32 : Attribution d'une subvention par la Ville de Montreuil à l'OPH Montreuillois pour l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs aidés au 12-14 rue Marceau et approbation de la convention de réservation**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

44 voix pour

6 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Patrice BESSAC, Nabil RABHI, Stéphan BELTRAN, Véronique BOURDAIS, Agathe LESCURE, Nabil BEN GHANEM

## DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à hauteur de 56 875 euros à l'OPH Montreuillois pour l'acquisition en état futur d'achèvement de 10 logements locatifs sociaux neufs (1 PLAI, 2 PLUS, 7 PLS), sis 12-14 rue Marceau à Montreuil.

Article 2 : Approuve la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, jointe en annexe.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention de réservation de logements dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget des exercices en cours et à venir.

**DEL20160706\_33 : Acquisition par la Ville de Montreuil auprès de l'indivision BOUDIN d'une surface de 106 m<sup>2</sup> sur la parcelle S 62 p sise 4 rue Édouard Branly à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition par la Ville de Montreuil auprès de l'indivision BOUDIN composée de M. Praxitèle BOUDIN né le 25 décembre 1976, Mesdemoiselles Alexandra et Aurélia BOUDIN nées le 19 octobre 1979, héritiers de M. Maurice BOUDIN, décédé le 13 janvier 2011, de 106 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section S numéro 62 située au 4 rue Édouard Branly, tel que figurant au projet de plan de division établi par le Cabinet ATGT, géomètres-Expert à Bobigny ; l'acquisition se faisant à l'Euro symbolique.

Article 2 : Accepte de rembourser aux Consorts BOUDIN le prorata des taxes foncières qu'ils ont payées depuis 2011 à 2015, à savoir 642,42 € .

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à signer l'ensemble des actes et pièces à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_34 : Cession par la Ville de Montreuil au profit de M HUTTER d'un terrain sis 73 rue Victor Hugo/1 rue Rabelais cadastré section AK n°112 à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par  
38 voix pour

11 voix contre : Olga RUIZ, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

1 abstention : Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Constate la désaffectation de la parcelle cadastrée section AK n° 112 sise 73 rue Victor Hugo/1 rue Rabelais et prononce son déclassement du domaine public de la Ville.

Article 2 : Approuve la cession au profit de M. HUTTER du terrain sis 73 rue Victor Hugo/1 rue Rabelais cadastré section AK 112 d'une superficie de 229 m<sup>2</sup> environ, au prix de 360 000€ hors taxes ;les frais d'actes et leur suite seront à la charge de l'acquéreur .

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_35 : Cession par la Ville de Montreuil au profit de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois du bien immobilier sis 17/19 rue Édouard Vaillant, cadastré section BL numéro 75 à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la cession de la propriété communale située 17/19 rue Edouard Vaillant, cadastrée section BL numéro 75 au prix de 450 000€ hors taxes au profit de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois sachant que les frais d'actes et leur suite resteront à leur charge.

Article 2 : Approuve la promesse de vente à conclure entre les parties .

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_36 : Mise en œuvre d'un congé pour vendre dans l'immeuble en copropriété sis 48 boulevard Chanzy et 1 rue Marcel Sembat à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

38 voix pour

3 voix contre : Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD

9 abstentions : Olga RUIZ, Christel KEISER, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à donner congé pour vendre aux titulaires du contrat de location portant sur un logement sis 48, boulevard Chanzy et 1 rue Marcel Sembat à Montreuil, cadastré AR n°28, situé au premier étage d'un immeuble en copropriété et correspondant au lot n°11. Ce congé vaudra offre de vente au profit des titulaires du contrat de location au prix de 330 000 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la vente seront supportés par l'acquéreur. De même, les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens cédés sont et pourront être assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de l'entrée en jouissance.

Article 3 : En cas de renonciation des locataires à l'offre de vente, le logement sera mis en vente au prix et aux conditions du congé pour vendre.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_37 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et Est Ensemble relative au calendrier de versement du solde de régularisation des transferts de charges avant la création de l'EPT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

49 voix pour

1 abstention : Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention entre la Commune de Montreuil et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble pour le rattrapage 2010 à 2014 du versement de l'attribution de compensation.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20160706\_38 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de la S.A. d'HLM IMMOBILIÈRE 3F d'un emprunt global de 875.000 € consenti par la CDC, destiné à financer la réhabilitation de 30 logements sis 11/13 rue de l'Ermitage.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt destiné à financer la réhabilitation de 30 logements sis 11/13 rue de l'Ermitage à Montreuil, d'un montant global de 875.000 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 44 080, constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

– La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

– Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : En contrepartie de la garantie d'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des 30 logements que compte l'opération, soit 6 logements, sur la durée du prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie de l'emprunt entre la ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que des modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20160706\_39 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de l'OPHM d'un emprunt global de 1.154.072 € consenti par la CDC, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 10 logements (1 PLAI, 2 PLUS, 7 PLS) sis 12/14 rue Marceau à Montreuil.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

42 voix pour

2 voix contre : Manon LAPORTE, Maurice HOUZARD

6 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Patrice BESSAC, Nabil RABHI, Stéphan BELTRAN, Véronique BOURDAIS, Agathe LESCURE, Nabil BEN GHANEM

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux contrats de prêts, destinés à financer l'acquisition en VEFA de 10 logements (1 PLAI, 2 PLUS, 7 PLS) sis 12/14 rue Marceau à Montreuil, d'un montant global de 1.154.072 €, souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques

financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 50 222, constitué de quatre lignes de prêt, et du contrat de prêt N°49 854, constitué de deux lignes de prêt.  
Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Article 4 : En contrepartie de la garantie de ces emprunts, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% des 10 logements que compte l'opération, soit 2 logements, sur la durée des prêts concernés.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de garantie des emprunts entre la ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie des emprunts.

**DEL20160706\_40 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de FREHA d'un emprunt global de 349.500 € consenti par la CDC, destiné à financer l'acquisition-amélioration de 18 logements sis 7/9 rue Victor Hugo (complète la délibération N° DEL2011-053 du 31 mars 2011).**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par  
47 voix pour  
3 voix contre : Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux contrats de prêt destinés à financer l'acquisition-amélioration de 18 logements sis 7/9 rue Victor Hugo (Bâtiments A-B-C-D) à Montreuil, d'un montant global de 349.500 €, souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 43 124, constitué d'une ligne de prêt et du contrat de prêt N° 43 125, constitué d'une ligne de prêt.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant à la convention de garantie d'emprunt entre la ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie d'emprunt.

Article 5 : Approuve la prorogation, jusqu'au complet remboursement des deux prêts complémentaires, de la durée de réservation des 5 logements mis à disposition de la Ville de Montreuil dans le cadre de l'attribution d'une subvention de surcharge foncière et de l'octroi de sa garantie lors du Conseil Municipal en date du 31 mars 2011.

Article 6 : Approuve la résiliation de la convention de réservation de logements signée le 24 janvier 2013.

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements, ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20160706\_41 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de la S.A. d'HLM EFIDIS d'un emprunt global de 404.000 €, consenti par la CDC, destiné à financer la réhabilitation de 28 logements sis 39/43 rue de la Demi Lune.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux prêts PAM Eco-prêt, destinés à financer la réhabilitation de 28 logements sis 39/43 rue de la Demi Lune à Montreuil, d'un montant global de 404.000 €, souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N°44 696, constitué d'une ligne de prêt, et du contrat de Prêt N° 43 262 constitué d'une ligne de prêt.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

– La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

– Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Article 4 : En contrepartie de la garantie d'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% des 28 logements que compte l'opération, soit 6 logements, pour la durée des prêts concernés.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de garantie d'emprunt entre la ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie d'emprunt.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20160706\_42 : Approbation du protocole transactionnel n°1 entre la ville de Montreuil et la société EUROVIA, titulaire du marché de travaux dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire Voltaire / Françoise Héritier et construction neuve de leur pôle de restauration scolaire (opération « Voltaire ») – lot n°14 « VRD – Mobiliers – Clôtures »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par  
49 voix pour  
1 voix contre : Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole transactionnel n°1 entre la ville de Montreuil et la société EUROVIA, joint en annexe.  
Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ledit protocole transactionnel dès que la présente délibération sera exécutoire.  
Article 3 : Le montant du protocole transactionnel s'élève à 33.391,70 € (trente-trois mille trois cent quatre-vingt-onze euros et soixante-dix centimes) nets de cotisations et de charges.  
Article 4 : La dépense supplémentaire de 33.391,70 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget des exercices concernés, en section d'investissement.

**DEL20160706\_43 : Avis du Conseil municipal sur la demande de remise en débet de M. Ruiz, ancien Trésorier municipal de la ville de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par  
38 voix pour  
5 voix contre : Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON  
7 abstentions : Olga RUIZ, Christel KEISER, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Ruiz en date du 25 septembre 2015, relative au jugement de la Chambre régionale des comptes du 28 avril 2015.  
Article 2 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160706\_44 : Approbation d'une convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Montreuil et la Caisse des Écoles**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la mise à disposition à titre payant, auprès de la Caisse des Ecoles des agents occupant les postes suivants :

- 1 coordonnateur/rice du PRE- Attaché, poste vacant
- 1 assistant(e) du responsable du PRE- Rédacteur titulaire
- 1 référent(e) de parcours réussite éducative – - Assistant socio-éducatif principal titulaire
- 1 animateur/rice du module de prévention du décrochage scolaire- Assistant socio-éducatif, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, sous réserve de sa titularisation à cette date

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au personnel à signer les conventions à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au personnel à signer les décisions expresses de reconduction de la convention.

## **DEL20160706\_45 : Modification du tableau des effectifs**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

39 voix pour

11 abstentions : Olga RUIZ, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

### DÉCIDE

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs : (+ 52 postes)

- 8 postes d'attaché
- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (55 % du temps de travail hebdomadaires)
- 1 poste d'ingénieur en chef
- 1 poste d'ingénieur
- 2 postes de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure
- 2 postes d'infirmier en soins généraux de classe normale
- 1 poste d'auxiliaire de soins 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'animateur
- 3 postes de brigadier chef principal de police municipale
- 3 postes de gardien de police municipale
- 1 poste de chef de service de police municipale
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps non complet (7 heures hebdomadaires)
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps non complet (15h25 hebdomadaires)
- 1 chirurgien dentiste à temps non complet (28h30 hebdomadaires)
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps non complet (24h hebdomadaires)
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps non complet (33h30 hebdomadaires)
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps non complet (24h hebdomadaires)
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps non complet (32h hebdomadaires)
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps non complet (19h30 hebdomadaires)
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps non complet (27h hebdomadaires)
- 1 poste de médecin à temps non complet (4h30 hebdomadaires)
- 1 poste de médecin à temps non complet (34h30 hebdomadaires)
- 1 poste de médecin à temps non complet (23h hebdomadaires)
- 1 poste de médecin à temps non complet (28h45 hebdomadaires)
- 1 poste de médecin à temps non complet (22h hebdomadaires)
- 1 poste de médecin cardiologue à temps non complet (5h hebdomadaires)
- 1 poste d'orthodontiste à temps non complet (23h30 hebdomadaires)
- 1 poste de kinésithérapeute à temps non complet (11h hebdomadaires)
- 1 poste de kinésithérapeute à temps non complet (31h30 hebdomadaires)
- 1 poste de kinésithérapeute à temps non complet (34h hebdomadaires)
- 1 poste de médecin psychiatre à temps non complet (11h hebdomadaires)
- 1 poste de gynécologue à temps non complet (22h30 hebdomadaires)
- 1 poste de médecin ORL à temps non complet (8h hebdomadaires)
- 1 poste de pédiatre à temps non complet (10h hebdomadaires)

Article 2 : de supprimer les postes suivants au tableau des effectifs : (- 30 postes)

- 1 poste d'attaché principal
- 4 postes d'attaché
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 4 postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'agent social 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes de cadres territoriaux de santé infirmier de catégorie A
- 1 poste de technicien paramédical de classe supérieure
- 1 poste d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps non complet (34h30 hebdomadaires)
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps non complet (18h30 hebdomadaires)
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps non complet (18h30 hebdomadaires)
- 1 poste de médecin à temps non complet (27h hebdomadaires)
- 1 poste de médecin à temps non complet (29h30 hebdomadaires)
- 1 poste de kinésithérapeute à temps non complet (10h hebdomadaires)
- 1 poste de kinésithérapeute à temps non complet (25h30 hebdomadaires)
- 1 poste de gynécologue à temps non complet (20h hebdomadaires)
- 1 poste de médecin ORL à temps non complet (6h hebdomadaires)
- 1 poste de pédiatre à temps non complet (7h hebdomadaires)

Article 3 : précise que le poste d'ingénieur en chef concerne la fonction de chargé de mission « valorisation du patrimoine » au sein de la DGA Urbanisme /habitat – Bâtiments, et qu'il sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 4 : précise que le poste d'ingénieur concerne la fonction d'ingénieur spécialisé en stationnement et circulation, et qu'il sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 5 : précise que les 4 postes d'attaché supprimés concernent les fonctions de coordinateur administratif au complexe A.Ashe, responsable administratif au service Jeunesse, de chef de projet CUCS à la direction de la Citoyenneté – Politique de la Ville et Vie des quartiers, et de graphiste pour création en catégorie B – filière technique.

Article 6 : précise que les 8 postes d'attaché créés concernent les fonctions de responsable administratif et financier à la direction des Sports, chargé de mission déroulement de carrière à la DRH, chargé de mission Éducation populaire à la direction Jeunesse et Éducation populaire, responsable du service administratif et financier à la direction Jeunesse et Éducation populaire, responsable du service 16-25 ans à la direction Jeunesse et Éducation populaire, responsable dispositifs-coordonateur des assises de la jeunesse au service 16-25 ans de la direction Jeunesse et Éducation populaire, responsable du service 11-17 ans à la direction Jeunesse et Éducation populaire et de responsable des séjours au service 11-17 ans de la direction Jeunesse et Éducation populaire.

Article 7 : dit que tous ces postes d'attaché créés seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 8 : précise que les postes de personnels médicaux en centres de santé créés seront pourvus par des agents recrutés dans les conditions de l'article 3-3/1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**DEL20160706\_46 : Mise à disposition de personnel entre l'établissement public territorial Est Ensemble et la commune de Montreuil pour la compétence « Politique de la ville - volet cohésion sociale ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

40 voix pour

10 abstentions : Olga RUIZ, Christel KEISER, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes des conventions de mise à disposition individuelle entre la commune de Montreuil et l'établissement public territorial Est Ensemble, jointes en annexe.

Article 2 : Précise que ces conventions sont conclues pour une durée de 12 mois à compter du 11 juillet 2016.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au personnel à signer les conventions à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au personnel à signer les décisions expresses de reconduction des conventions.

**DEL20160706\_47 : Précisions d'emplois pour les postes de responsable du service Administration des Bâtiments et chargé de mission « pilotage de la masse salariale » à la Direction des Ressources Humaines**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

38 voix pour

7 voix contre : Olga RUIZ, Christel KEISER, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

5 abstentions : Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Précise que ces emplois seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents non titulaires recrutés par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 2 : Précise que la rémunération afférente aux emplois de responsable du service Administration des Bâtiments et de chargé de mission « pilotage de la masse salariale » de la Direction des Ressources Humaines sera fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 3 : Précise que la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

**DEL20160706\_48 : Approbation de la convention de partenariat entre la ville Montreuil et le Musée du Louvre**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention tripartite entre la Ville de Montreuil, l'établissement public Musée du Louvre, et l'association A l'Adresse du Jeu, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20160706\_49 : Approbation et autorisation de signer la convention avec la CPAM 93 relative aux financements de tests effectués dans le cadre du dépistage du cancer colorectal**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre le centre municipal de santé Savattero et la CPAM 93.

Article 2 : Approuve la convention de partenariat entre le centre municipal de santé Daniel Renoult et la CPAM 93.

Article 3 : Approuve la convention de partenariat entre le centre municipal de santé Léo Lagrange et la CPAM 93.

Article 4 : Approuve la convention de partenariat entre le centre de santé Tawhida Ben Cheik et la CPAM 93.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou sa représentante déléguée à signer lesdites conventions ainsi que les actes administratifs découlant de ces décisions dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 6 : Les recettes correspondantes à l'exécution de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice auxquelles elles se rapportent.

**DEL20160706\_50 : Vœu relatif à l'installation des compteurs Linky**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

49 voix pour

1 abstention : Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Emet le vœu suivant :

La ville de Montreuil a été interpellée par des habitants inquiets des conséquences de l'installation des compteurs Linky (prévue à partir de début 2017).

Bien que n'ayant pas la compétence dans ce domaine attaché à la distribution d'électricité, cela n'empêche pas la Ville de mener un dialogue exigeant avec les gestionnaires de réseau, et autorités compétentes, afin d'obtenir la transparence et les informations les plus claires pour les habitants.

La ville de Montreuil, engagée à un haut niveau dans la transition énergétique, est attentive aux dispositifs qui peuvent permettre un meilleur suivi des consommations et une meilleure gestion des flux d'énergie afin de promouvoir les énergies renouvelables.

La ville est en même temps vigilante sur les questions sanitaires, environnementales ou des libertés publiques. Les données de consommation personnelles et privées de millions d'usagers ne sauraient être ni vendues ni transmises par ERDF sans le consentement de l'utilisateur.

À l'écoute des inquiétudes exprimées, la Ville a donc décidé de relayer les questions auprès des acteurs et autorités compétentes, dans le but d'obtenir des réponses avant le déploiement des compteurs Linky.

Ces questions portent sur la diffusion des ondes électromagnétiques, leur impact éventuel sur la santé, la protection des données personnelles, les conditions de coupures à distance.

La Direction générale de la santé a mandaté l'agence nationale de la sécurité sanitaire (ANSES) pour établir « une synthèse des caractéristiques et des connaissances sur les expositions liées aux compteurs intelligents et les effets

sanitaires associés ». Le rapport de cette étude sera publié courant 2016. La Ville a sollicité le Ministère et le SIPPAREC pour être tenue informée sans tarder des résultats de cette synthèse.

L'accès à l'électricité, tout comme l'accès à l'eau sont des droits fondamentaux.

Attentive aux situations de précarité énergétique, la Ville demande également que soit mis en place un protocole empêchant toute coupure d'électricité à distance !

La ville insiste sur la nécessité d'un débat transparent et documenté. Elle rendra compte des réponses apportées avant le déploiement prévu des compteurs pour début 2017.

#### **Vœu déposé par le groupe « Ma ville j'y crois » relatif à l'installation des compteurs Linky**

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité

Rejette le vœu déposé par le groupe « Ma ville j'y crois »

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

---

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2016_230	ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT	Attribution de l'accord cadre mono-attributaire à la société LOUIS BERGER «assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination générale des projets d'aménagement du haut Montreuil » sans montant minimum ni montant maximum et pour une durée de 90 mois.	25/05/16
DEC2016_231	JURIDIQUE	Indemnisation du sinistre 2016-13 – BENDRISS	23/05/16
DEC2016_232	ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT	Attribution à la société S.M.D.A. du marché « prestations d'entretien des arbres pour la ville de Montreuil » pour un montant minimum de 50 000 € H.T et un montant maximum de 200 000 € H.T annuel pour une durée de 4 ans.	27/05/16
DEC2016_233	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 octobre 2015 - Concession n°76109	12/04/16
DEC2016_234	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 3 mars 2018 - Concession n°76110	13/04/16
DEC2016_235	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 13 avril 2016 - Concession n°76111	13/04/16
DEC2016_236	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 14 avril 2016 - Concession n°76112	14/04/16
DEC2016_237	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 14 avril 2016 - Concession n°76113	14/04/16
DEC2016_238	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 décembre 2014 - Concession n°76114	15/04/16
DEC2016_239	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 décembre 2014 - Concession n°76115	13/04/16
DEC2016_240	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 23 mars 2016 - Concession n°76116	13/04/16
DEC2016_241	CIMETIERE	Conversion de concession funéraire en date du 13 avril 2016 - Concession n°76117	13/04/16
DEC2016_242	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 septembre 2015 - Concession n°76118	13/04/16
DEC2016_243	CIMETIERE	Conversion de concession funéraire en date du 8 décembre 2001 - Concession n°76119	08/04/16
DEC2016_244	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 avril 2016 - Concession n°76120	14/04/16
DEC2016_245	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 2 juin 2014 - Concession n°76121	15/04/16

DEC2016_246	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 février 2016 - Concession n°76122	16/04/16
DEC2016_247	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 19 avril 2016 - Concession n°76123	19/04/16
DEC2016_248	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 19 avril 2016 - Concession n°76124	19/04/16
DEC2016_249	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 juillet 2015 - Concession n°76125	20/04/16
DEC2016_250	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 juillet 2013 - Concession n°76126	20/04/16
DEC2016_251	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 octobre 2014 - Concession n°76127	20/04/16
DEC2016_252	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 janvier 2013 - Concession n°76128	20/04/16
DEC2016_253	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 juillet 2014 - Concession n°76129	21/04/16
DEC2016_254	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 21 avril 2016 - Concession n°76130	21/04/16
DEC2016_255	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 octobre 2012 - Concession n°76131	21/04/16
DEC2016_256	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 22 avril 2016 - Concession n°76132	22/04/16
DEC2016_257	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 22 avril 2016 - Concession n°76133	22/04/16
DEC2016_258	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 22 avril 2016 - Concession n°76134	22/04/16
DEC2016_259	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 24 avril 2015 - Concession n°76135	22/04/16
DEC2016_260	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 avril 2016 - Concession n°76136	25/04/16
DEC2016_261	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 mars 2014 - Concession n°76137	26/04/16
DEC2016_262	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 18 novembre 2014 - Concession n°76138	26/04/16
DEC2016_263	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 5 septembre 2019 - Concession n°76139	27/04/16
DEC2016_264	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 27 avril 2016 - Concession n°76140	27/04/16
DEC2016_265	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 27 avril 2016 - Concession n°76141	27/04/16

<b>DEC2016_266</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 mai 2015 - Concession n°76142	27/04/16
<b>DEC2016_267</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 décembre 2015 - Concession n°76143	27/04/16
<b>DEC2016_268</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 décembre 2020 - Concession n°76144	29/04/16
<b>DEC2016_269</b>	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 29 avril 2016 - Concession n°76145	29/04/16
<b>DEC2016_270</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 22 février 2017 - Concession n°76146	28/04/16
<b>DEC2016_271</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 12 janvier 2016 - Concession n°76147	29/04/16
<b>DEC2016_272</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 12 novembre 2015 - Concession n°76148	29/04/16
<b>DEC2016_273</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 24 septembre 2013 - Concession n°76149	29/04/16
<b>DEC2016_274</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 avril 2016 - Concession n°76150	29/04/16
<b>DEC2016_275</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 29 avril 2015 - Concession n°76151	29/04/16
<b>DEC2016_276</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 24 avril 2016 - Concession n°76152	30/04/16
<b>DEC2016_277</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 10 février 2016 - Concession n°76153	30/04/16
<b>DEC2016_278</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 11 avril 2016 - Concession n°76154	30/04/16
<b>DEC2016_279</b>	ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT	Attribution d'une subvention de 1 000 € à M. MELLOULI dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	13/05/16
<b>DEC2016_280</b>	SECRETARIAT GENERAL	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil à l'Association France Urbaine (ex AMGVF)	30/05/16
<b>DEC2016_281</b>	ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT	Attribution à la société APP ENVIRONNEMENT du marché « acquisition et maintenance de véhicules porte-outils pour les besoins du service de la propreté urbaine de la ville de Montreuil » pour un montant maximum de 400 000 € H.T annuel et une durée de 4 ans.	31/05/16
<b>DEC2016_282</b>	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 2 mai 2016 - Concession n°76155	02/05/16
<b>DEC2016_283</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 juillet 2015 - Concession n°76156	02/05/16
<b>DEC2016_284</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 22 avril 2016 - Concession n°76157	02/05/16
<b>DEC2016_285</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 février 2018 - Concession n°76158	03/05/16

DEC2016_286	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 4 mai 2016 - Concession n°76159	04/05/16
DEC2016_287	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 5 mai 2016 - Concession n°76160	03/05/16
DEC2016_288	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 octobre 2020 - Concession n°76161	04/05/16
DEC2016_289	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 6 mai 2016 - Concession n°76162	06/05/16
DEC2016_290	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 6 mai 2016 - Concession n°76163	06/05/16
DEC2016_291	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 6 mai 2016 - Concession n°76164	06/05/16
DEC2016_292	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 novembre 2014 - Concession n°76165	06/05/16
DEC2016_293	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 avril 2016 - Concession n°76166	06/05/16
DEC2016_294	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 février 2016 - Concession n°76167	06/05/16
DEC2016_295	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 décembre 2015 - Concession n°76168	10/05/16
DEC2016_296	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 avril 2016 - Concession n°76169	10/05/16
DEC2016_297	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 janvier 2016 - Concession n°76170	10/05/16
DEC2016_298	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 septembre 2020 - Concession n°76171	11/05/16
DEC2016_299	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 1er mars 2020 - Concession n°76172	11/05/16
DEC2016_300	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 2 juillet 2015 - Concession n°76173	11/05/16
DEC2016_301	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 mars 2017 - Concession n°76174	12/05/16
DEC2016_302	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 décembre 2013 - Concession n°76175	12/05/16
DEC2016_303	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 juillet 2008 - Concession n°76176	12/05/16
DEC2016_304	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 11 avril 2016 - Concession n°76177	12/05/16
DEC2016_305	RESSOURCES HUMAINES	Attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 400 € à un agent de la ville de Montreuil	27/05/16

<b>DEC2016_306</b>	RESSOURCES HUMAINES	Attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 200 € à un agent de la ville de Montreuil	27/05/16
<b>DEC2016_307</b>	RESSOURCES HUMAINES	Attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 200 € à un agent de la ville de Montreuil	27/05/16
<b>DEC2016_308</b>	BATIMENTS	Attribution à la société MADERA du marché « travaux de fourniture et pose de bâtiments modulaire au 89 rue Pierre de Montreuil, pour la maison des « Murs à Pêches » » pour un montant de 101 000 € H.T annuel et une durée de 2 mois.	08/06/16
<b>DEC2016_309</b>	FINANCES	Création d'une régie de recettes et d'avances pour la perception des droits de stationnement public sur voirie dans le cadre de la DSP confié à la société EFFIA.	21/04/16
<b>DEC2016_310</b>	FINANCES	Création d'une régie de recettes pour la Maison des associations.	25/04/16
<b>DEC2016_311</b>	ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT	Attribution d'une subvention de 1 000 € à Mme COHEN dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	31/05/16
<b>DEC2016_312</b>	ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT	Attribution d'une subvention de 1 500 € à Mme PARDO dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	30/05/16
<b>DEC2016_313</b>	ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT	Attribution d'une subvention de 1 136 € à M. Mme DE BORNE DE GRANDPRE dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	30/05/16
<b>DEC2016_314</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 novembre 2018 - Concession n°76178	13/05/16
<b>DEC2016_315</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 janvier 2015 - Concession n°76179	12/05/16
<b>DEC2016_316</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 10 août 2014 - Concession n°76180	12/05/16
<b>DEC2016_317</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 31 juillet 2014 - Concession n°76181	14/05/16
<b>DEC2016_318</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 18 mars 2015 - Concession n°76182	15/05/16
<b>DEC2016_319</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 mars 2015 - Concession n°76183	17/05/16
<b>DEC2016_320</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 mars 2009 - Concession n°76184	17/05/16
<b>DEC2016_321</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 novembre 2017 - Concession n°76185	18/05/16
<b>DEC2016_322</b>	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 19 mai 2016 - Concession n°76186	19/05/16
<b>DEC2016_323</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 5 mars 2013 - Concession n°76187	19/05/16
<b>DEC2016_324</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 12 février 2016 - Concession n°76188	20/05/16

DEC2016_325	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 10 avril 2017 - Concession n°76189	21/05/16
DEC2016_326	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 mai 2016 - Concession n°76190	21/05/16
DEC2016_327	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 mars 2016 - Concession n°76191	21/05/16
DEC2016_328	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 24 mai 2016 - Concession n°76192	24/05/16
DEC2016_329	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 juin 2014 - Concession n°76193	24/05/16
DEC2016_330	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 11 février 2016 - Concession n°76194	24/05/16
DEC2016_331	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 décembre 2014 - Concession n°76195	25/05/16
DEC2016_332	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 octobre 2019 - Concession n°76196	27/05/16
DEC2016_333	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 27 mai 2016 - Concession n°76197	27/05/16
DEC2016_334	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 25 janvier 2015 - Concession n°76198	25/05/16
DEC2016_335	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 mai 2016 - Concession n°76199	27/05/16
DEC2016_336	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 mai 2016 - Concession n°76200	27/05/16
DEC2016_337	DS2IN	Attribution à la société AGENCE FRANCAISE INFORMATIQUE SA du marché « Migration technique PELEHAS CLIENT/SERVEUR vers l'environnement WEB de la gestion des logements sociaux » pour un montant de 200 000 € H.T sur la durée totale du marché soit 48 mois maximum.	13/06/16
DEC2016_338	FINANCES	Création d'une régie temporaire d'avances pour les menues dépenses du service Enfance lors du séjour organisé à SAINT-BRIS-LE-VINEUX du 08/07/2016 au 31/07/2016.	19/05/16
DEC2016_339	FINANCES	Création d'une régie temporaire d'avances pour les menues dépenses du service Enfance lors du séjour organisé à SAINT-BRIS-LE-VINEUX du 05/08/2016 au 28/08/2016.	19/05/16
DEC2016_340	FINANCES	Création d'une régie temporaire d'avances pour les menues dépenses du service Enfance lors du séjour organisé à SAMPZON du 07/07/2016 au 30/07/2016.	19/05/16
DEC2016_341	FINANCES	Création d'une régie temporaire d'avances pour les menues dépenses du service Enfance lors du séjour organisé à SAMPZON du 07/08/2016 au 30/08/2016.	19/05/16
DEC2016_342	FINANCES	Création d'une régie temporaire d'avances pour les menues dépenses du service Enfance lors du séjour organisé à MOURoux du 06/07/2016 au 29/07/2016.	19/05/16
DEC2016_343	FINANCES	Création d'une régie temporaire d'avances pour les menues dépenses du service Enfance lors du séjour organisé à MOURoux du 01/08/2016 au 26/08/2016.	19/05/16
DEC2016_344	FINANCES	Création d'une régie temporaire d'avances pour les menues dépenses du service Enfance lors du séjour organisé à ECRILLE du 10/07/2016 au 28/07/2016.	19/05/16

<b>DEC2016_345</b>	IMMOBILIER	Acceptation de la convention consentie par la Ville à M. GODEAU pour la mise à disposition d'un logement sis 20 rue de la Côte du Nord à Montreuil.	03/06/16
<b>DEC2016_346</b>	IMMOBILIER	Acceptation de la convention consentie par la Ville à M. BRICOUT pour la mise à disposition d'un terrain sis 76bis rue Saint Antoine à Montreuil.	10/06/16
<b>DEC2016_347</b>	ESPACES PUBLICS ENVIRONNEMENT	Attribution à la société D VERDE du marché « Travaux de transformation du terrain de rugby ET Robert Barran en gazon synthétique » pour un montant de 853 903,86 € H.T sur une durée d'exécution de 14 semaines.	16/06/16
<b>DEC2016_348</b>	IMMOBILIER	Acceptation de la convention consentie par la Ville à M. ANGELL pour la mise à disposition d'un terrain sis 76bis rue Saint Antoine à Montreuil.	01/06/16
<b>DEC2016_349</b>	IMMOBILIER	Acceptation de la convention consentie par la Ville à M. SISSOKO pour la mise à disposition d'un terrain sis 80 rue Saint Antoine à Montreuil.	03/06/16
<b>DEC2016_350</b>	IMMOBILIER	Acceptation de la convention consentie par la Ville à M. RABAH pour la mise à disposition d'un terrain sis 76bis rue Saint Antoine à Montreuil.	01/06/16
<b>DEC2016_351</b>	PETITE ENFANCE JEUNESSE	Déclaration sans suite de la consultation relative à l'acquisition de jeux et jouets pour les besoins de la Ville de Montreuil passée sous une procédure d'appel d'offres ouvert et alloti.	21/06/16
<b>DEC2016_352</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 janvier 2014 - Concession n°76201	28/05/16
<b>DEC2016_353</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 décembre 2014 - Concession n°76202	30/05/16
<b>DEC2016_354</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 janvier 2013 - Concession n°76203	02/06/16
<b>DEC2016_355</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 25 mars 2016 – Concession n°76204	02/06/16
<b>DEC2016_356</b>	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire en date du 03 juin 2016 - Concession n°76205	03/06/16
<b>DEC2016_357</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 Juin 2014 - Concession n°76206	02/06/16
<b>DEC2016_358</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 30 octobre 2014 - Concession n°76207	03/06/16
<b>DEC2016_359</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 25 mai 2016 - Concession n°76208	03/06/16
<b>DEC2016_360</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 2 juin 2016 - Concession n°76209	04/06/16
<b>DEC2016_361</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 juin 2014 - Concession n°76210	06/06/16
<b>DEC2016_362</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 07 Juin 2014 - Concession n°76211	07/06/16
<b>DEC2016_363</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 23 mai 2021- Concession n°76212	08/06/16
<b>DEC2016_364</b>	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 31 mai 2016 - Concession n°76213	08/06/16

DEC2016_365	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 janvier 2014 - Concession n°76214	08/06/16
DEC2016_366	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 mars 2013 - Concession n°76215	08/06/16
DEC2016_367	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 23 septembre 2020 - Concession n°76216	10/06/16
DEC2016_368	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 06 janvier 2015 - Concession n°76217	09/06/16
DEC2016_369	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 29 juin 2014 - Concession n°76218	09/06/16
DEC2016_370	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 septembre 2016 - Concession n°76219	09/06/16
DEC2016_371	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 22 mars juin 2010 - Concession n°76220	09/06/16
DEC2016_372	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 05 août 2015 - Concession n°76221	10/06/16
DEC2016_373	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 10 juin 2016 - Concession n°76222	10/06/16
DEC2016_374	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 septembre 2016 - Concession n°76223	10/06/16

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 0h10.

Fait à Montreuil, le 13 juillet 2016

Pour le Maire, par délégation,

Le Directeur de l'administration générale,




Pascal TOUHARI